

## INITIATIVE DE L'AGENCE DE L'EAU EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- Soutenir des actions de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, mer et littoral,...)
- Améliorer la connaissance de la biodiversité pour l'intégrer dans les politiques territoriales des collectivités



### À qui s'adresse cette initiative ?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, cette initiative s'adresse aux :

- Collectivités et à leurs groupements, syndicats mixtes ou établissements publics ;
- Conservatoires d'espaces naturels, conservatoires botaniques et conservatoire du littoral ;
- Gestionnaires d'espaces naturels : parcs nationaux, réserves naturelles, parcs naturels régionaux...
- Associations de protection de la nature, de chasse et de pêche compétentes ou agréées dans le domaine environnemental ;
- Fondations privées ;
- Établissements publics de l'État ;
- Industriels.



### La reconquête de la biodiversité, une nouvelle mission pour l'agence de l'eau

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit la mission confiée aux agences de l'eau. En complément de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les agences renforcent leur soutien aux actions sur la biodiversité.

### Agir sur les habitats pour préserver la biodiversité

Dans ce cadre, l'agence de l'eau lance une initiative sous forme d'un appel à projets pour encourager des actions de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, mer et littoral,...). La prise en compte de la biodiversité terrestre est également ouverte aux milieux secs (pelouses, prairies, forêts,...) imbriqués dans des mosaïques d'habitats humides ou utiles à la préservation de la ressource en eau.

Ces opérations concourent à la biodiversité par la préservation ou la restauration des habitats nécessaires au cycle de vie des espèces.

## Quels projets sont soutenus ?

Toute opération qui vise la reconquête ou la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sur les **espaces à enjeux** (réservoirs biologiques sur les têtes de bassin versant, zones humides, milieux marins et « hot spots » côtiers de biodiversité, etc.) :

- **L'élaboration des plans de gestion multi-thématiques et la définition des espaces de bon fonctionnement** des milieux aquatiques, au profit des corridors écologiques (trame verte et bleue) ;
- **Les opérations de restauration d'habitats naturels** (secs ou humides) nécessaires à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sur les espaces à enjeux ;
- **Les acquisitions foncières** sur les espaces à enjeux ;
- **L'amélioration de la connaissance** sur les espèces indicatrices de la dynamique fonctionnelle des milieux, les fonctionnalités écologiques, les liens entre les activités humaines et la biodiversité.

## Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles du projet (sauf cas particuliers). L'agence consacre une enveloppe financière de 8 millions d'euros à cette initiative.

## Comment candidater ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [www.eaurmc.fr/biodiversite](http://www.eaurmc.fr/biodiversite)

Adressez-le ensuite à votre délégation régionale de l'agence de l'eau.



## CALENDRIER

### > Première session :

**Jusqu'au 30 novembre 2016 :**  
dépôt des projets

**Du 15 janvier au 3 juin 2017 :**  
sélection des projets et décision d'attributions des aides

### > Deuxième session :

**Jusqu'au 15 mai 2017 :**  
dépôt des projets

**Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2017 :**  
sélection des projets et décision d'attributions des aides

### > DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée 25000 Besançon  
Tél. : 04 26 22 31 00  
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

### > DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk 69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 76 19 00  
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

### > DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble le Noailles - 62, la Canebière  
CS90464 - 13207 Marseille cedex 01  
Tél. : 04 26 22 30 00  
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

### > DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219, rue le Titien  
CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 26 22 32 00  
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

### > SIÈGE AGENCE DE L'EAU

**RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE**  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00

